ENTENTE RELATIVE À LA MODIFICATION DES DISPOSITIONS NATIONALES DE LA CONVENTION COLLECTIVE

INTERVENUE ENTRE

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (CPNSSS)

ET

LA FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA SANTÉ DU QUÉBEC - FIQ

MARS 2023

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Les dispositions nationales de la convention collective entrée en vigueur le 10 octobre 2021 et liant,

d'une part,

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (CPNSSS)

et d'autre part,

LA FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA SANTÉ DU QUÉBEC - FIQ

sont modifiées de la façon suivante :

1. **La deuxième note de bas de page de l'alinéa 3 du paragraphe 23.27 est modifiée par le remplacement de « sera déterminé ultérieurement » par :**

   « est Charles Coulombe »

2. **La première note de bas de page de l'alinéa 4 du paragraphe 23.27 est modifiée par le remplacement de « sera déterminé ultérieurement » par :**

   « est Charles Coulombe »

3. **La liste de l'alinéa 3 du paragraphe 23.27 est modifiée pour y ajouter les médecins-arbitres suivants :**

   Orthopédie pour le secteur Est :

   Garneau, Daniel, Québec

   Latour, Marc-André, Québec

   Orthopédie pour le secteur Ouest :

   Beaumont-Courteau, Maxime, Laval

   Leroux, Michel, Saint-Jean-sur-Richelieu

   Psychiatrie pour le secteur Ouest :

   Hébert, Jean, Laval

   Nowakowsky, Christophe, Montréal

4. **La liste de l'alinéa 3 du paragraphe 23.27 est modifiée pour retirer les médecins-arbitres suivants :**

Orthopédie pour le secteur Est :

Beaumont, Pierre, Rivière-du-Loup

Orthopédie pour le secteur Ouest :

Desnoyers, Jacques, Longueuil

Gagnon, Sylvain, Montréal

Héron, Timothy, A., Montréal

Murray, Jacques, Sorel-Tracy

Psychiatrie pour le secteur Est :

Leblanc, Gérard, Québec

Psychiatrie pour le secteur Ouest :

Guérin, Marc, Montréal

5. **La liste de l'alinéa 3 du paragraphe 23.27 est modifiée pour le médecin-arbitre suivant :**

Orthopédie pour le secteur Est :

Lefebvre, François, Québec

La présente entente entre en vigueur à compter de la date de signature.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ, LE 28 e JOUR DU MOIS DE juin 2023.

FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA SANTÉ DU QUÉBEC – FIQ

Jonathan Houle
Porte-parole FIQ

FIQ

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (CPNSSS)

Olivier Douville
Porte-parole CPNSSS

CPNSSS